

## Délibération n° 2025-006

COMMUNE DE STEENE

### Nb des Membres

En exercice    Présents

15                    11

### Date de

Convocation    Affichage

12/03/2025    12/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

### Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Jean-Marie ROMMELAERE, Marie-Andrée MAHIEUX

**Procuration** : Marianne DRIEUX donne pouvoir à Maryse DEVROË, Jean – François REBIER donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE

### Excusé :

**Absent** : Tanguy HERREMAN, J.F. LAMS

**Secrétaire de Séance** : ROMMELAERE Jean-Marie

## TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire propose les taux suivants

	Taux
Taxe foncière bâti	35.20 %
Taxe foncière non bâti	47.79 %
Taxe d'habitation	20.97 %

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal adopte les taux ci – dessus.

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le 27 MARS 2025

et publication,

le

ou notification

du 27 MARS 2025

Le Maire,

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance  
Jean-Marie ROMMELAERE

